

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE LE CHATEAU

Mars 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance / RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecarts_01 et 02	1 - Gouvernance	Prescription_01	Compléter le projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF et mettre en place un suivi en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service et mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement.	6 mois	Projet d'établissement complété Relevé de conclusion du CVS
Ecart 04	1 - Gouvernance	Prescription_02	Mettre en conformité le CVS en s'assurant que le CVS exerce l'ensemble de ses attributions conformément à l'Article D311-15 du CASF.	12 mois	Décision instituant le CVS Comptes rendus du CVS
	2 -Ressources Humaines	Prescription_05	Sécuriser les prises en charge la nuit en mettant en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	6 mois	Planning de nuit
Remarques 06 et 08	3 - Gestion des risques	Prescription_06	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrant pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS ; - Complétant le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles - Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles

Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste nominative, datée pour le directeur afin de formaliser les missions de celle-ci.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer un calendrier des astreintes afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_03	2 - Ressources Humaines	Recommandation_03	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_04	2 - Ressources Humaines	Recommandation_04	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	Elaborer un outil de suivi des formations réalisées par les professionnels de l'EHPAD.		

350030565_SAS LE TAILLIS